



Dégat provoqué par un lierre grimpant

Par **laurent**, le **26/07/2009** à **12:14**

Bonjour,
Propriétaire depuis 5 ans d'un appartement en rez de jardin nous avons un lierre qui séparait notre jardin de celui du voisin et qui grimpait contre le mur de l'immeuble coté jardin bien sur. Ce lierre était déjà planté à notre arrivée et était assez envahissant. Nous avons donc décidé de l'enlever au printemps.
Sur les murs sont restées des traces de sa présence puisque cette plante s'agrippe aux murs fortement.
Aujourd'hui notre régisseur nous demande de faire disparaître ces traces ce qui est pratiquement impossible car elles sont incrustées dans le crépi.
Est-on responsable d'un dégat conséquence d'une plantation ultérieure à notre arrivée dans l'immeuble ?
Merci de votre réponse.